



Communiqué FSU Mayotte du 20 août 2023

La FSU Mayotte a déposé un préavis de grève le 6 juillet dernier pour le jour de rentrée des élèves. Suite à notre rencontre avec le recteur le 12, nous le maintenons.

Les conditions de vie dans le département déjà largement affectées par l'insécurité, sont encore dégradées par la crise de l'eau. Cette crise est largement sous-estimée par le rectorat. Alors que les conséquences sanitaires se font déjà sentir, qu'en sera-t-il lorsque des milliers d'élèves seront réunis dans les établissements scolaires ? **Aucun département ne se trouve dans une situation où une ressource vitale risque d'être coupée à sa population.**

Concernant nos conditions de travail, les effectifs de classe sont toujours trop chargés pour une zone d'éducation prioritaire que ce soit en collège, en lycée ou dans les écoles.

Les conditions d'accueil pour les élèves et agents permettant d'assurer un service public d'éducation digne de la France ne sont donc pas réunies. Les postes ne seront pas tous pourvus et les remplacements prévus par le pacte ne seront pas de poste à poste. Face à ses difficultés accumulées, la FSU Mayotte appelle les collègues **à refuser de signer le pacte, à refuser le mois de l'écriture qui n'a rien d'obligatoire et porte atteinte à notre liberté pédagogique.** Elle estime qu'il faut une **véritable politique d'attractivité pour les métiers de l'éducation** en prenant les mesures suivantes :

- Mettre en place un plan pluriannuel de constructions scolaires (premier et second degré);
- Classer tous les établissements du premier, second degré et université en REP+ ;
- Aligner l'indexation sur d'autres territoires ultra-marins;
- Ouvrir l'ASA (avantage spécifique d'ancienneté) pour l'exercice au sein des établissements scolaires de Mayotte ;
- Dé conjugaliser l'ISG ;
- Pérenniser une indemnité de stabilisation afin de limiter les départs après la quatrième fraction d'ISG et à fortiori après la prime des 1000 points ;
- Mettre en place un plan de titularisation des contractuels ;
- Ouvrir **tout de suite** la cotisation à l'IRCANTEC et sa rétroactivité pour les non-titulaires.

Or de toutes ces mesures actées par la feuille de route de son prédécesseur visant à reconnaître l'implication des personnels et les difficultés d'exercice à Mayotte, le Recteur ne retient que l'ASA ce qui constitue une atteinte à la continuité de l'état.

Par conséquent, la FSU Mayotte maintient son préavis et appelle à un large mouvement de grève pour cette rentrée.

**Toutes et tous en grève à partir du mercredi 23 août
et rassemblement devant le rectorat à 9h**